

Le 2 février 2021

OBJET: INFO-CA

La présente vise à vous informer de certains suivis du conseil d'administration.

NOS MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNÉE 2021

En ce début d'année, nous aimerions souhaiter à tous les membres nos meilleurs vœux, santé et bonheur.

MUNICIPALISATION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE – 14 MARS 2021

Sur la base du plan d'actions que nous vous avons présenté à la dernière assemblée générale concernant la municipalisation des chemins (*Pinard, Bergeron et Sanders*), nous avons convenu d'une entente de principe avec la municipalité. Le but de l'entente de principe est de travailler en collaboration avec la municipalité afin de faire cheminer ce projet avec diligence et transparence. L'entente de principe identifie le processus à suivre, les enjeux et les conditions à remplir menant à la municipalisation. Aucune surprise, cette entente est tout à fait conforme au [plan d'actions que nous vous avons présenté le 14 juin 2020](#) visant la municipalisation au printemps 2022.

Si tout se déroule comme prévu, la municipalité prévoit entériner cette entente de principe à la réunion du Conseil du 1 mars 2021. Nous allons sous peu convoquer une assemblée générale spéciale soit le 14 mars 2021 (*via la plateforme TEAMS*) afin de vous présenter cette entente, répondre à vos questions et proposer l'adoption de cette entente. Nous avons choisi de vous rencontrer après la séance du conseil car nous croyons qu'il est préférable de connaître la position des élus de la ville avant de vous présenter le dossier. Une fois l'entente approuvée, sous la gouvernance de la ville, les chemins seront arpentés afin d'identifier les empiètements ainsi que les pentes. Ensuite, une estimation de coûts de mise aux normes des chemins sera effectuée. À la lumière de toutes ces informations, les membres seront convoqués à une assemblée à laquelle les enjeux techniques et financiers seront expliqués, ce qui mènera à un vote final. Si nous votons en faveur de la municipalisation, les chemins seront alors immédiatement transférés à la municipalité, ce que nous envisageons pour le printemps 2022.

PHRAGMITES AUSTRALIS



Lors de notre dernier communiqué, nous vous informions que cette plante envahissante a trouvé son chemin dans notre domaine. Plusieurs d'entre vous ont répondu à l'appel et ont travaillé très fort afin de couper la tige prévenant ainsi les graines de se répandre. Au risque d'en oublier, nous allons nous abstenir de vous nommer. Votre engagement ainsi que votre dévouement sont grandement appréciés.

Malheureusement, les graines ne représentent qu'une faible proportion de son cycle de reproduction qui se fait majoritaire par l'expansion souterraine de ses rhizomes. Afin d'éradiquer cette plante, plusieurs stratégies peuvent être utilisées et nous devons certainement prévoir plusieurs années d'efforts. Sans contrôle, elle prendra la place de la flore d'origine et diminuera la biodiversité de notre environnement.

Nous avons obtenu une subvention de 1 700 \$ de la municipalité de Bolton-Est pour nous soutenir dans cet effort de contrôler l'expansion voir l'éradiquer complètement du domaine. Nous proposons la formation d'un **COMITÉ PHRAGMITE** qui aura pour mandat de préparer un plan de contrôle et d'éradication de cette plante. Nous recherchons deux personnes pour le comité qui fera appel sporadiquement aux bénévoles pour la mise en œuvre du plan d'action. Vous êtes donc invités à nous soumettre votre candidature si vous êtes intéressés à faire partie du comité phragmite.

Une action préventive que nous recommandons est de s'assurer de la provenance de terre de remplissage advenant que vous voudriez en importer dans le domaine. Elle devrait donc provenir d'endroits libres de cette plante. Même recommandation si vous prévoyez déplacer de la terre d'un endroit à l'autre dans le domaine.

En toute collaboration,

Le Conseil d'administration de l'APBLN